

COMMUNE D'ACCOLAY



INFORMATIONS COMMUNALES

● **Concours Toiture Eglise**

La commune d'Accolay a participé au concours « Prix Aléonard – Fondation du patrimoine » qui attribue une prime de 5000 € au gagnant.

C'est avec un grand plaisir que Monsieur le Maire a reçu le prix le jeudi 27 novembre 2014 au Salon des Maires et des collectivités locales à Paris pour la rénovation de la toiture de l'Eglise réalisée avec des tuiles de l'entreprise Aléonard de Pontigny.

Le projet, proposé et discuté lors d'un conseil municipal, concerne la mise en place d'une grille pour séparer la nef et le chœur de l'église, pour laisser l'église ouverte aux touristes et aux habitants.

● **Motion desserte TER des lignes du Morvan**

Depuis plusieurs mois, les élus locaux et les usagers se mobilisent contre la suppression de certains arrêts des dessertes de TER, trains et autocars.

Le conseil municipal a voté une motion en rappelant le rôle essentiel :

- du transport ferroviaire pour le développement économique et touristique, surtout en milieu rural
- l'attachement au service public des transports ainsi que l'inquiétude des usagers sur la disparition des services publics.

En outre, le conseil municipal souligne les nombreux dysfonctionnements dans le service des lignes et insiste sur le rôle essentiel du transport quotidien pour se rendre au travail et pour suivre ses études, et sur l'amélioration proposée avec l'augmentation de la desserte pour les week-ends et la période estivale.

Le conseil municipal demande expressément le report de la mise en œuvre de cette nouvelle organisation dans l'attente de l'élaboration du schéma de mobilité du conseil Régional de Bourgogne prévu en 2016 (voir le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 novembre 2014).

Une pétition est mise en ligne pour tous les usagers qui rejoignent cette mobilisation :

<https://www.change.org/p/monsieur-le-president-du-conseil-regional-de-bourgogne-protegeons-nos-trains-sauvons-nos-villages>

● **Cahier de doléances**

Une habitante s'est plainte, à juste titre, du stationnement intempestif de voitures aux carrefours et devant des stops.

Il s'avère que ce type de stationnement est extrêmement dangereux pour les voitures qui circulent. Cela réduit le champ de vision et un accident peut être provoqué.

A maintes reprises, l'information communale rappelle les consignes de citoyenneté et cela en fait partie.

● **Composteurs collectifs**

Les composteurs collectifs de la Communauté des communes ont été enlevés et se sont détériorés au cours du déplacement. Ils ont été replacés sur le parking du cimetière.

● Un appel au civisme

Au cimetière, il est demandé d'utiliser **uniquement** l'emplacement réservé aux fleurs fanées et déchets, et de ne pas les déposer n'importe où (par exemple au pied du robinet).

● Calendriers 2015 d'Accolay

Les jeunes d'Accolay ont créé d'un calendrier 2015 avec des photos représentant et symbolisant Accolay et les vendent 5 € à leur bénéfice afin de financer des activités pour l'année 2015. Il en reste à la boulangerie ou la mairie.

● Horaires ouverture de l'agence poste, de la mairie et de la Bibliothèque

Agence poste intercommunale	Tous les après-midi de 14h00 à 16h00 Tous les samedis de 9h00 à 12h00
Mairie	Tous les mardis et vendredis de 14h00 à 17h00 Tous les samedis de 9h00 à 12h00
Bibliothèque	Tous les lundis de 17h15 à 18h15 Tous les mercredis et samedis de 9h30 à 11h30

Il est demandé aux habitants de respecter les horaires d'ouverture.

Il leur est rappelé qu'ils ne doivent pas adresser leurs demandes directement aux employés communaux, mais aux élus et de préférence utiliser la boîte aux lettres « mairie » de la rue Traversière ou le cahier de doléances disponible au secrétariat, plutôt qu'oralement à un coin de rue, l'information risquant d'être oubliée !

● Mise en place de poubelles

Les enfants aiment les bonbons et tout particulièrement quand c'est la période d'Halloween. Par contre, les rues sont jonchées de papiers. Ce n'est pas sympa. Des poubelles supplémentaires vont être installées pour éviter ce désagrément.

● Informations de la Communauté des communes entre Cure et Yonne

- Le règlement du service de l'assainissement collectif a été mis à jour par le Conseil communautaire avec notamment le principe de la facturation de la redevance en deux fois (une première facture annuelle pour l'abonnement et la seconde pour la partie consommation et la taxe de l'Agence de l'Eau). Il est consultable sur le site internet www.cure-yonne.fr/ ou peut être demandé au secrétariat de la mairie.
- Les compte-rendus de réunions du Bureau et du Conseil communautaires sont disponibles sur le même site internet.
-

**Monsieur le Maire et le conseil municipal vous souhaitent :
de bonnes fêtes de fin d'année
une bonne et heureuse année 2015**

Calendrier

- Repas des Anciens le dimanche 8 mars 2015 à l'Hostellerie de la Fontaine
- Journée animation récréative Pro'Confort des Amis d'Accolay vendredi 27 février
- Elections départementales les dimanches 22 et 29 mars

Décembre 2014 - **Recevez cette lettre par courrier électronique :**
donnez-nous votre adresse internet sur mairie.accolay@wanadoo.fr